

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

**Objet : Délib.2012.60 Mise en place d'une grille de sécurité fontaine
du CHANET**

**L'an deux mille douze et le douze juin,
Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Prim, dûment convoqué, s'est réuni
en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mr Patrick BARRAUD,
Maire.**

Date de convocation : 4 juin 2012

**Présents : Mrs Patrick BARRAUD, Didier GERIN, Pierre GUILLET, Guy
BATTAGLINI, Michel RÔDEL, Franck DENOLLY, Stéphane JODAR, Eric
CLO, Pierre VALVERDE**

**Mesdames : Daphné GAULT, Noélie LASCOLS, Annick MOURARET, Sylviane
VANDEL, Sylviane MONNOT**

Absent excusé : Michel CROS

Pouvoir de Michel CROS à Didier GERIN

Secrétaires de séance : Didier GERIN, Michel RÔDEL

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur l'adjoint aux travaux qui rappelle qu'une grille défend la bouche d'entrée d'une canalisation destinée aux eaux de ruissellement à proximité de la fontaine du Chanet.

Cette grille est détériorée et il conviendrait de la remplacer par mesure de sécurité. Il présente ensuite un devis de l'entreprise VALLIN qui interviendrait pour un montant de 113 Euros HT.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur ces travaux et leur devis.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Donne son accord pour que l'entreprise VALLIN réalise les travaux pour un montant de 113 Euros HT.**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire :

P. BARRAUD